

## PÉNITENCERIE APOSTOLIQUE

Prot. N. 785/14/I

TRÈS SAINT PÈRE,

Francesco Maraccani, Procurateur Général de la Société de Saint François de Sales, sur mandat de Ángel Fernández Artime, Recteur Majeur, exprimant cordialement à Votre Sainteté des sentiments d'obéissance et de respect filial, vous informe avec respect que, le 16 août 2015, il y aura deux siècles qu'à Murialdo, dans la ferme dénommée « Les Becchi », près de Castelnuovo d'Asti, naquit saint Jean Bosco, de Francesco Bosco et Marguerite Occhiena, ses parents, de condition paysanne mais de très bonnes mœurs et de piété exemplaire. Peu après, Jean Bosco reçut le saint baptême, porte d'entrée et fondement des Sacrements. Après avoir vécu une enfance difficile, il fut ordonné prêtre, consacra toutes ses forces à l'éducation des adolescents, fondant la Société Salésienne et, avec la coopération de sainte Marie-Dominique Mazzarello, l'Institut de Filles de Marie Auxiliatrice, pour instruire la jeunesse dans le travail et la vie chrétienne.

Pour célébrer dignement cet heureux événement, consacré par une année jubilaire à saint Jean Bosco, Père et Maître de la Jeunesse, du 16 de ce mois d'août jusqu'au 16 août 2015, se dérouleront des célébrations spéciales et différentes initiatives spirituelles, afin de promouvoir une salutaire dévotion envers saint Jean Bosco chez les fidèles du monde catholique et pour que, avec son aide, leurs mœurs soient toujours plus conformes au saint Évangile. Et afin qu'aux fidèles chrétiens qui participeront à ces célébrations soit appliqué plus abondamment le trésor de la grâce divine, le susdit Procurateur implore le don de l'Indulgence accordée pour les Jubilés.

En conséquence,

**Le 8 août 2014**

LA PÉNITENCERIE APOSTOLIQUE, par mandat express du Très Saint-Père François, accorde bien volontiers de célébrer une *Année Jubilaire avec Indulgence Plénière* qui, aux conditions habituelles (confession sacramentelle, communion eucharistique et prière aux intentions du Souverain Pontife) peut être gagnée par les membres de la Famille Salésienne et par tous les fidèles chrétiens qui font preuve d'esprit de pénitence et de charité. Ils peuvent également appliquer cette Indulgence comme suffrage aux âmes du Purgatoire, s'ils participent pieusement à une célébration liturgique en l'honneur de saint Jean Bosco ou, au moins, s'ils prennent un temps convenable de réflexion spirituelle devant une relique ou une image du Saint,

se terminant par la Prière Dominicale [Notre Père], le Symbole de la Foi [Credo], et des invocations à la Vierge Marie et à saint Jean Bosco :

**I.** Le 31 janvier 2015, solennité de saint Jean Bosco, et le 16 août 2015, jour même du bicentenaire.

**II.** Chaque fois qu'ils prennent part en groupe à un pèlerinage spirituel :

**a)** au Temple consacré par Dieu et dédié à saint Jean Bosco, à Castelnuovo Don Bosco, sur le « Colle Don Bosco » (situé précisément dans la cité natale du Saint) ;

**b)** au Temple dédié à la Bienheureuse Vierge Marie Auxiliatrice à Turin : saint Jean Bosco a fait construire ce sanctuaire, élevé à la dignité de Basilique Mineure en 1911 ; sa dépouille mortelle est conservée dans ce sanctuaire qui est comme le centre spirituel de l'ensemble de l'Institution Salésienne.

Les fidèles chrétiens, empêchés par l'âge ou la maladie grave, pourront également gagner l'*Indulgence Plénière* si, regrettant intérieurement toute forme de péché et ayant l'intention d'accomplir, dès que possible, les trois conditions habituelles, dans une attitude respectueuse devant une image de saint Jean Bosco, ils s'unissent à des célébrations ou visites jubilaires, dans leur maison ou un autre lieu où ils se trouvent empêchés, et récitent les prières indiquées ci-dessus en offrant leurs souffrances ou leurs malaises.

Et afin de pouvoir bénéficier plus facilement de cela, pour obtenir le pardon divin par le ministère de l'Église, à travers la charité pastorale, cette Pénitencerie demande instamment aux prêtres Salésiens, pourvus des facultés nécessaires pour les confessions, d'offrir promptement et généreusement leurs services pour la célébration du sacrement de la Pénitence et d'apporter souvent la Sainte Communion aux malades.

La présente disposition sera valable durant toute l'Année Jubilaire de saint Jean Bosco. Nonobstant toute chose contraire.

S.E.R. Mauro Card. PIACENZA  
*Pénitencier Majeur*

Krzysztof Nykiel  
*Régent*